



Commune Le Louroux  
14 rue nationale  
37240 Le Louroux

*Elaboration du PLU : 7 Mars 2007  
Déclaration de projet : 7 Février 2019*

*Vu pour être annexé à la  
de la révision n°2 du Pla  
par le conseil municipal du  
La Maire Eric Deniau*

Envoyé en préfecture le 12/12/2025  
Reçu en préfecture le 12/12/2025  
Publié le  
ID : 037-213701360-20251124-179DOSSIERPDA-AU



**Rapport de présentation du périmètre  
délimité des abords du Louroux  
Ancienne ferme abbatiale  
Eglise paroissiale Saint-Sulpice  
Croix du cimetière**

*37- Indre-et-Loire  
Commune Le Louroux*

*Assurée par la commune du Louroux, Maître d'Ouvrage  
Avec l'appui des services de l'Etat  
(DRAC/UDAP d'Indre-et-Loire, ROLAND Elodie,  
architecte des bâtiments de France)*



## Préambule

<b>1. LES MONUMENTS HISTORIQUES</b>	<b>p7</b>
1.a Les Monuments Historiques de la commune	p8
1.b L'ancienne ferme abbatiale :	
- fiche technique	p9
- arrêté	p10
1.c L'Église paroissiale Saint-Sulpice :	
- fiche technique	p11
- arrêté	p12
1.d La croix du cimetière :	
- fiche technique	p13
- arrêté	p14
1.e Les périmètres de protection actuels	p15
1.f Quelques éléments remarquables du territoire lourousien	p16
<b>2. LE DÉVELOPPEMENT URBAIN</b>	<b>p17</b>
2.a Historique	p18
2.b. Delacroix en villégiature	p19
2.c Le développement urbain	p20
2.d Les cartes postales anciennes de la commune	p26
<b>3. L' ANALYSE URBAINE ET ARCHITECTURALE</b>	<b>p27</b>
3.a Le relief	p28
3.b La composition urbaine	p29
3.c Le tissu bâti	p30
3.d Le tissu ancien	p31
3.e Le tissu ancien diffus	p32
3.f Le tissu pavillonnaire	p33
<b>4. L'ANALYSE PAYSAGÈRE</b>	<b>p34</b>
4.a Les lisières et les espaces ouverts du paysage	p35
4.b Les protections paysagères et écologiques du Louroux	p36

<b>5. L'ÉLABORATION DU PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DU LOUROUX</b>	<b>p37</b>
5. a Carte des éléments architecturaux, urbains et paysagers structurants de l'ancienne ferme abbatiale, l'église paroissiale Saint-Sulpice, la croix du cimetière	p38
5.b Enjeux et justifications de la délimitation du périmètre délimité des abords du Louroux	p39
5.c La carte des justifications de délimitation du périmètre délimité des abords du Louroux	p40
<b>6. LE PROJET DE PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DU LOUROUX</b>	<b>p41</b>
Le projet de périmètre délimité des abords du Louroux	p42



Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

Publié le

ID : 037-213701360-20251124-179DOSSIERPDA-AU



# Préambule

La loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine a pour ambition de favoriser la conservation, la restauration et la transmission du patrimoine, tout en valorisant les territoires. La loi protège également les abords des monuments historiques.

Les abords des monuments historiques sont de deux types :

- des périmètres « délimités » précisément autour des monuments historiques créés par l'État en collaboration avec les communes et les habitants,
- par défaut, des périmètres automatiques de 500 mètres comme le prévoyait le droit antérieur.

Progressivement, les périmètres automatiques de 500 mètres autour des monuments historiques seront transformés par des périmètres délimités des abords, plus adaptés à la réalité et aux enjeux de terrain.

Le périmètre délimité des abords protège des immeubles ou ensembles d'immeubles, bâtis ou non bâtis, qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa protection, sa conservation ou sa mise en valeur. Le tracé du périmètre délimité des abords se justifie au regard de cette définition. La proposition de périmètre délimité des abords tient compte du contexte architectural, patrimonial, urbain ou paysager sans notion de covisibilité. Ainsi, dans ces périmètres, l'architecte des bâtiments de France émet un accord sur les dossiers, pour les travaux susceptibles de modifier l'aspect extérieur d'un immeuble, bâti ou non bâti (L. 631-32 du Code du Patrimoine).

Un périmètre délimité des abords peut être commun à plusieurs monuments historiques (articles L621-30 du code du patrimoine).

La protection au titre des abords a le caractère de servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols dans un but de protection, conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel.

Une fois créé, le périmètre délimité des abords est annexé au document d'urbanisme en tant que servitude d'utilité publique (servitude AC1).

A l'occasion de la révision de son plan local d'urbanisme, la commune du Louroux a engagé par délibération du 19 septembre 2023 une étude de création d'un périmètre délimité des abords (PDA) afin d'établir un véritable projet de territoire et un ensemble cohérent autour de ses monuments, et d'assurer leur conservation ou leur mise en valeur.

L'élaboration du périmètre délimité des abords est une démarche partenariale entre l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme, soucieuse de protéger et de mettre en valeur son patrimoine architectural, urbain et paysager, et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), par le biais de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) d'Indre-et-Loire.



L'autorité compétente en matière de document d'urbanisme et l'architecte des bâtiments de France sont consultés pour accord avant et après l'enquête publique. L'enquête publique unique diligentée par l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme, porte sur les deux projets (PLU et PDA), avec la consultation du propriétaire ou de l'affectataire domanial du monument historique effectuée par le commissaire enquêteur.

L'objectif de la création du PDA, en remplacement des rayons de protection de 500 m autour des monuments, est d'adapter les périmètres aux espaces bâtis ou non bâtis à fort enjeu patrimonial qui forment écran des Monuments Historiques et, à contrario, d'exclure les secteurs sans intérêt patrimonial ou paysager (notamment certains lotissements pavillonnaires). Et ainsi de clarifier la situation vis-à-vis des habitants en identifiant les secteurs à enjeux patrimoniaux dans le nouveau périmètre dont le critère de covisibilité n'est plus requis.

La délimitation du PDA se fonde sur un diagnostic du patrimoine bâti et des paysages bâtis ou non bâtis (avec repérage des éléments) réalisé dans l'étude préalable. A cette fin, l'aire d'étude porte, à minima, sur les périmètres des 500 mètres et est étendue aux éléments et ensembles extérieurs à ce périmètre participant de l'intérêt historique, culturel, paysager ou des perspectives monumentales. Ce diagnostic permet ainsi de :

- Identifier le champ de visibilité des Monuments Historiques en associant les critères du PDA. Il ne s'agit plus seulement de notion de covisibilité mais aussi de cohérence paysagère et urbaine qui sert d'écran.
- Identifier la qualité patrimoniale (architecture, urbanisme, paysage) des abords des Monuments Historiques.
- Identifier les enjeux résultant de cette double analyse.

Cette démarche s'est déroulée en plusieurs étapes :

- le lancement de la révision du PLU et en parallèle le lancement d'une étude de création du PDA,
- le travail de terrain pour établir un diagnostic architectural, urbain, patrimonial et paysager,
- la visite sur site avec les équipes de l'UDAP et les élus,
- la présentation du travail en mairie avec échanges entre la mairie et l'ABF et ses équipes
- la définition précise du périmètre,
- la production d'un rapport présentant un diagnostic architectural, urbain, patrimonial et paysager, l'étude des enjeux patrimoniaux, urbains et paysagers et la définition d'un projet de périmètre délimité des abords justifié,
- la validation du rapport d'élaboration du PDA et du PDA définitif.



## Régime des travaux

Le périmètre délimité des abords se substitue au "rayon de 500 mètres", ainsi la protection au titre des abords s'applique à tout immeuble, bâti ou non bâti et le critère de covisibilité ne s'applique alors plus. Le régime d'autorisation pour les travaux situés à l'intérieur de cette servitude est inchangé et les travaux sont soumis à l'accord de l'ABF. Il est régi par l'article L621-32 du code du patrimoine.

L'architecte des bâtiments de France sera consulté pour tout projet modifiant l'aspect extérieur d'un immeuble bâti ou non-bâti protégé se trouvant dans le PDA.

Le délai d'instruction de droit commun est majoré d'un mois en espace protégé des abords de monuments historiques.

Le périmètre délimité des abords des monuments historiques ne s'accompagne pas d'un règlement propre, contrairement aux sites patrimoniaux remarquables.





# 1. LES MONUMENTS HISTORIQUES

## 1.a Les Monuments Historiques de la commune

Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

Publié le

Berser  
Levrault

ID : 037-213701360-20251124-179DOSSIERPDA-AU

Trois édifices font l'objet d'une protection au titre des Monuments historiques, il s'agit de :

- l'ancienne ferme abbatiale partiellement inscrite à l'inventaire des Monuments Historiques depuis le 20 mai 1975 : façades et toitures des bâtiments subsistant, y compris la Fuye,
- l'église paroissiale Saint-Sulpice, inscrite à l'inventaire des Monuments Historiques depuis le 19 décembre 1973,
- la croix du cimetière inscrite à l'inventaire des Monuments Historiques depuis le 18 avril 1973.



Ancienne ferme abbatiale



Eglise paroissiale Saint-Sulpice



Croix du cimetière

*Photo page précédente, source : office de tourisme de Loches*

*Photos ci-contre, source : agence Scale*



## 1.b L'ancienne ferme abbatiale : fiche technique

Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

Publié le

ID : 037-213701360-20251124-179DOSSIERPDA-AU



Ancienne ferme abbatiale

Localisation : Centre-Val de Loire ; Indre-et-Loire (37) ; Le Louroux

Historique - Siècles de la campagne principale de construction : XIIIe siècle ; XVe siècle ; XVIe siècle

Description historique :

Le Louroux était au Xe siècle le chef-lieu d'une viguerie. Plus tard, il forma une châellenie et appartient pendant plus de cinq siècles à l'abbaye de Marmoutier. Il devint au XVIIIe siècle propriété de l'archevêque de Tours. Le domaine avait 200 hectares. Ce vaste ensemble se présente comme une ferme féodale et est en grande partie fortifié. Il comporte les restes de quatre tours et des parties du mur d'enceinte du XIIIe siècle. Certains bâtiments primitifs furent construits à la même époque, mais en grande partie réédifiés au XVe siècle.

Nature de la protection de l'édifice : Inscrit MH partiellement

Date et niveau de protection de l'édifice : 1975/05/20 : inscrit MH

Précision sur la protection de l'édifice : Les façades et les toitures des bâtiments subsistants (y compris la fuye) (cad. G 112, 116 à 119, 121) : inscription par arrêté du 20 mai 1975

Statut juridique du propriétaire : Propriété privée

Source : site POP (la plateforme ouverte du patrimoine),  
©Monuments Historiques 1992.



## 1.b L'ancienne ferme abbatiale : arrêté

SECRETARIAT D'ETAT A LA CULTURE  
~~MINISTÈRE~~  
~~DES~~  
~~AFFAIRES CULTURELLES~~

Envoyé en préfecture le 12/12/2025  
Reçu en préfecture le 12/12/2025  
Publié le 12/12/2025  
ID : 037-213701360-20251124-179DOSSIERPDA-AU

### ARRÊTÉ

Le Secrétaire d'Etat à la Culture  
~~Le Ministre des Affaires Culturelles~~

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques, et notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943, 24 mai 1951, 30 décembre 1966 et le décret du 18 avril 1961,

La Commission Supérieure des Monuments Historiques entendue,

#### A R R Ê T É

Article 1er - Sont inscrites sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques les façades et les toitures des bâtiments subsistants, (y compris la fuye), de l'ancienne ferme abbatiale du LOUROUX (Indre-et-Loire), figurant au cadastre Section G, sous les n° 112 d'une contenance de 55 ca, 116 d'une contenance de 12 a 95 ca, 117 d'une contenance de 2 a 95 ca, 118 d'une contenance de 2 a 85 ca, 119 d'une contenance de 2 a 20 ca et 121 d'une contenance de 27 a 90 ca, et appartenant, en indivision, à :

- Mme LE GAY Léontine, Marie, Marguerite, née le 18 février 1887 à TARBES (Hautes-Pyrénées), sans profession, demeurant à la Fuye de Vaux, à SAINTE-MAURE-de-TOURAINNE (Indre-et-Loire), veuve de MOURRUAU Jules,
- et Mme MOURRUAU Marie-Thérèse, née, le 28 septembre 1930 à PAU (Pyrénées-Atlantiques), sans profession, demeurant à SAVIGNE-sur-LATHAN (Indre-et-Loire), épouse de REVERDIAU François.

Les intéressés en sont propriétaires par acte passé antérieurement au 1er janvier 1956.

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au bureau des hypothèques de la situation des immeubles inscrits.

Article 3 - Il sera notifié au Préfet du département, au Maire de la commune et aux propriétaires intéressés qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

PARIS, le 20 MAI 1975

Pour le Secrétaire d'Etat et par délégation :  
Le Directeur adjoint de l'Architecture



Raymond BOCQUET



## 1.c L'Église paroissiale Saint-Sulpice : fiche technique

Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

Publié le

Berser  
Levrault

ID : 037-213701360-20251124-179DOSSIERPDA-AU

Eglise paroissiale Saint-Sulpice

Localisation : Centre-Val de Loire ; Indre-et-Loire (37) ; Le Louroux

Historique - Siècles de la campagne principale de construction : XIIe siècle ; XVe siècle ; XVIIe siècle

Description historique :

Le château fut fondé en 1228 par Hugues des Roches, abbé de Marmoutier. Il était fortifié et entouré de douves. A l'intérieur de l'enceinte se trouve l'église, ancien bénéfice de l'église de Marmoutier qui la tenait d'un don fait par Archambault, archevêque de Tours en 991. La partie la plus ancienne de l'édifice date de l'époque romane, de même que la tour beffroi qui la précède. La voûte en charpente est plus tardive, tirants et poinçons étant gothiques. Au XVIIe siècle, le chevet plat a été prolongé d'une abside à fond plat, plus étroite que l'église, couverte d'une voûte de pierre en anse de panier.

Nature de la protection de l'édifice : Inscrit MH

Date et niveau de protection de l'édifice : 1973/12/19 : inscrit MH

Précision sur la protection de l'édifice : Eglise (cad. G 115) : inscription par arrêté du 19 décembre 1973

Statut juridique du propriétaire : Propriété de la commune




Source : site POP (la plateforme ouverte du patrimoine),  
©Monuments Historiques 1992.



# 1.c L'Église paroissiale Saint-Sulpice : arrêté

MINISTÈRE  
DES  
AFFAIRES CULTURELLES

Envoyé en préfecture le 12/12/2025  
Reçu en préfecture le 12/12/2025  
Publié le   
ID : 037-213701360-20251124-179DOSSIERPDA-AU  
REPUBLIQUE FRANÇAISE

## ARRÊTÉ

Le Ministre des Affaires culturelles

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques, et notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943, 24 mai 1951, 30 décembre 1966 et le décret du 18 avril 1961,

La Commission Supérieure des Monuments Historiques entendue,

A R R E T E


Article 1er - Est inscrite sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques, en totalité, l'église du LOUROUX (Indre-et-Loire) figurant au cadastre Section G, sous le n° 115 d'une contenance de 5 ares 50 ca, et appartenant à la Commune.

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit.

Article 3 - Il sera notifié au Préfet du département et au Maire de la Commune propriétaire qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 19 DEC 1973

Pour le Ministre et par délégation :

 Le Directeur de l'Architecture

Le Directeur-Adjoint



R. BOCQUET



## 1.d La croix du cimetière : fiche technique

Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

Publié le

Berser  
Levrault

ID : 037-213701360-20251124-179DOSSIERPDA-AU

Croix du cimetière

Localisation : Centre-Val de Loire ; Indre-et-Loire (37) ; Le Louroux

Historique :

- Siècle de la campagne principale de construction : XVe siècle
- Siècle de campagne secondaire de construction : 4e quart XXe siècle
- Année de campagne de construction : 1994

Description historique

Sur un soubassement formant autel, un socle prismatique rectangulaire porte la croix où le Christ est figuré sur chaque face, et qui est accompagnée des statuette de la Vierge et de Saint-Jean. Des travaux de restauration ont eu lieu en 1994.

Description

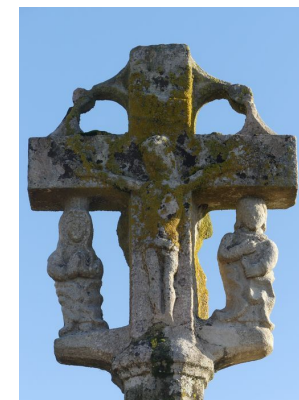
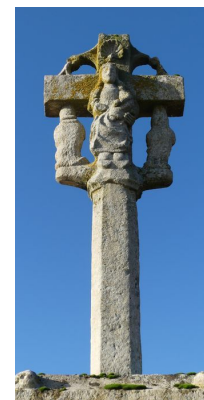
Technique du décor des immeubles par nature : Sculpture

Nature de la protection de l'édifice : Inscrit MH

Date et niveau de protection de l'édifice 1973/04/18 : inscrit MH

Précision sur la protection de l'édifice : Croix du cimetière (cad. G 165) : inscription par arrêté du 18 avril 1973

Statut juridique du propriétaire : Propriété de la commune



Source : site POP (la plateforme ouverte du patrimoine),  
©Monuments Historiques 1992.



## 1.d La croix du cimetière : arrêté

Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

Publié le

ID : 037-213701360-20251124-179DOSSIERPDA-AU

Berser  
Levrault

DES  
MINISTÈRE ~~D'ÉTAT~~  
AFFAIRES CULTURELLES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### ARRÊTÉ

Le Ministre ~~d'État~~ des Affaires culturelles

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques, et notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943, 24 mai 1951, 30 décembre 1966 et le décret du 18 avril 1961,

La Commission Supérieure des Monuments Historiques entendue,

#### ARRÊTÉ

Article 1er - Est inscrite sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques la croix du cimetière du LOUROUX (Indre-et-Loire) figurant au cadastre, Section G, sous le n° 165 d'une contenance de 65 ca, et appartenant à la commune.

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au bureau des hypothèques de de la situation de l'immeuble inscrit.

Article 3 - Il sera notifié au Préfet du département et au Maire de la commune propriétaire qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 18 AVR 1973

Pour le Ministre et par délégation  
Le Directeur adjoint de l'Architecture.

Claude HIRIART



# 1.e Les périmètres de protection actuels des Monuments Historiques de la commune

Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

Publié le

Berser  
Levrault

ID : 037-213701360-20251124-179DOSSIERPDA-AU



## 1.f Quelques éléments remarquables du territoire lourousien

Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

Publié le

ID : 037-213701360-20251124-179DOSSIERPDA-AU



Au-delà de ces édifices protégés au titre des monuments historiques, le village dispose d'un nombre important d'atouts qui contribuent à former un ensemble de caractère :

- La visibilité de la ferme prieurale depuis la RD 50, en arrivant par le Nord, elle constitue également, avec les bâtiments de la Maison de Pays, une des façades de la place de la mairie, place principale du bourg.
- L'étang du Louroux, à l'Ouest et en continuité du centre bourg.

Créé par les moines comme enclos piscicole, l'étang était propriété privée jusqu'à son rachat en 1990 par le département dans le cadre de la taxe départementale des espaces naturels et sensibles.

Le Moulin et le réseau hydraulique : le bourg de Le Louroux est traversé par un étonnant réseau hydraulique, à la fois complexe et pittoresque : l'étang et sa digue en est l'élément le plus spectaculaire, le Moulin au cœur du village, propriété également du département, aujourd'hui restauré, un système de biefs, de retenus et de canalisations à ciel ouvert ...

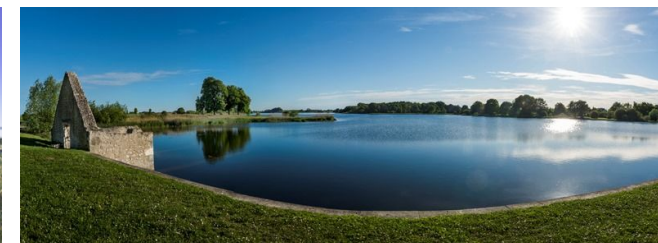
Le village bénéficie d'un ensemble de ruelles et de points de vue pittoresques. Le pont, le Moulin, les ouvertures paysagères vers la fuye de la ferme, quelques belles maisons de notable du XIXe siècle, ponctuent la promenade.

Le moulin "banal", au XIe siècle s'élevait à cet endroit un premier moulin, remplacé au XVe siècle par celui-ci. L'adjectif "banal" indique que les paysans des environs venaient moudre leurs céréales ici. En contrepartie, ils devaient payer une taxe, reversée directement au seigneur "la banalité", d'où le nom de moulin banal.

Les paysages recèlent aussi des atouts patrimoniaux de grands intérêts, constitués par des manoirs (comme la Hubaudière, des hameaux et fermes anciens (Basse cour, le Bois Saint-Martin...), ou encore des vestiges d'anciennes briquetteries.

Source : site de l'Office de tourisme de Loches

Source photographique : site de l'Office de tourisme de Loches et Agence Scale





## 2. LE DÉVELOPPEMENT URBAIN

## 2.a Historique

Le toponyme Louroux issu du terme latin oratorium, mot qui signifie littéralement oratoire, fait référence à un « lieu de prière ». À l'instar du Louroux-Béconnais, en Maine-et-Loire, l'article est doublé.

Le toponyme du Louroux a évolué sous plusieurs formes. En latin, le nom du Louroux a été mentionné sous les termes d'Orodarium et de Loratorium. Son toponyme est également connu sous la forme de Lorouer et Loreux au XIVe siècle, puis de « Le Loroux », en 1536.

Pour l'archéologue Jean-Jacques Bourassé, en s'appuyant sur la Notitia Galliarum et la Vita Martini, ainsi que pour l'archiviste paléographe Louis Émile Mabile, le nom du Louroux est associé aux termes latins Leprosum et Leprosus. Toutefois, pour l'archéologue Jacques-Xavier Carré de Busserole, les termes Leprosum et Leprosus ne renvoient pas au Louroux, mais à Levroux, dans l'Indre.

En 991 ou 993, Archambault, archevêque de Tours, fit don de trois églises à Bernerius, abbé de Marmoutier, dont celle de « Saint-Sulpice de Oradorio ». Cette dernière sera appelée, au XIIe siècle, « Ecclesia de Loratorio » puis, au XIVe siècle, « Lorouer » ou « Lorreux ». Vers 1536 on l'appellera « Loroux » et enfin « Le Louroux ».

Source : Le site de la mairie

Les premières traces d'occupation du territoire communal datent de l'époque néolithique. L'occupation est attestée par la présence d'une grande villa à cour rectangulaire. Les traces de cet établissement antique ont été repérées par archéologie aérienne au lieu-dit de Mazère, en 1976.

Dès le Moyen âge, l'histoire du Louroux se confond avec celle de son prieuré. Si les origines en demeurent incertaines, plusieurs chartes, à compter du XIe siècle, accompagnent l'accroissement des droits seigneuriaux des religieux. Le prieuré forme alors une châellenie appartenant à l'abbaye de Marmoutier, avec droit de justice, haute, moyenne et basse.

Au XIIIe siècle, l'abbé Hugues des Roches fait clore de murs les bâtiments séparés ou nouvellement édifiés. Les protections sont renforcées par des tours, une poterne, un pont levis et des fossés au XIVe siècle, pendant la guerre de Cent Ans.

Dans la seconde moitié du XVIe siècle, la propriété est affermée, et devient exploitation agricole.

Au XVIIIe siècle, la châellenie passe sous la dépendance de l'archevêque de Tours. Le domaine est vendu comme bien national, en 1791.

La ferme prieurale du Louroux est propriété de la commune et a été le centre d'une exploitation agricole jusqu'à ces dernières années. Le dernier exploitant a quitté le lieu, durant l'année 2005.

Source : Le Patrimoine des Communes de l'Indre-et-Loire, de la Collection Le Patrimoine des Communes de France, Éditions FLOHIC, 2001



## 2.b. DELACROIX en villégiature

Le général-baron Charles-Henri DELACROIX (1779-1845), soldat de l'Empire, aide de camps d'Eugène de Beauharnais, estropié pendant la campagne de Russie, passe la fin de sa vie en Touraine. Il possède au Louroux une maison dans laquelle il accueille à plusieurs reprises son frère Eugène, comme en témoignent plusieurs lettres du peintre, et ce tableau qui représente Charles-Henri allongé devant sa maison avec, à gauche, le grand étang du Louroux. L'école construite bien plus tard, ne masque pas la vue. Le général se rend célèbre au Louroux en sauvant de la noyade deux jeunes gens tombé dans le grand étang. La façade de la maison représentée sur ce tableau est celle qui est préservées.

Ci contre une autre toile d'Eugène DELACROIX représentant l'étang du Louroux

Source : *Le Patrimoine des Communes de l'Indre-et-Loire*, de la Collection *Le Patrimoine des Communes de France*, Éditions FLOHIC, 2001

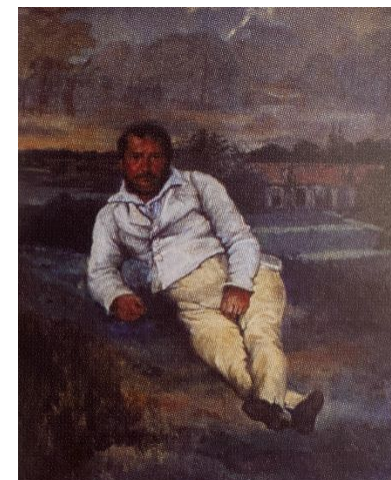
Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

Publié le

ID : 037-213701360-20251124-179DOSSIERPDA-AU

Berser  
Levrault



Charles-Henri DELACROIX au Louroux,  
par Eugène DELACROIX



L'étang (le Louroux en Touraine) 1822 / 1828 (1<sup>e</sup> tiers du XIX<sup>e</sup> siècle), Eugène Delacroix, Collection Musée national Eugène DELACROIX, Paris.

## 2.c Le développement urbain

Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

Publié le



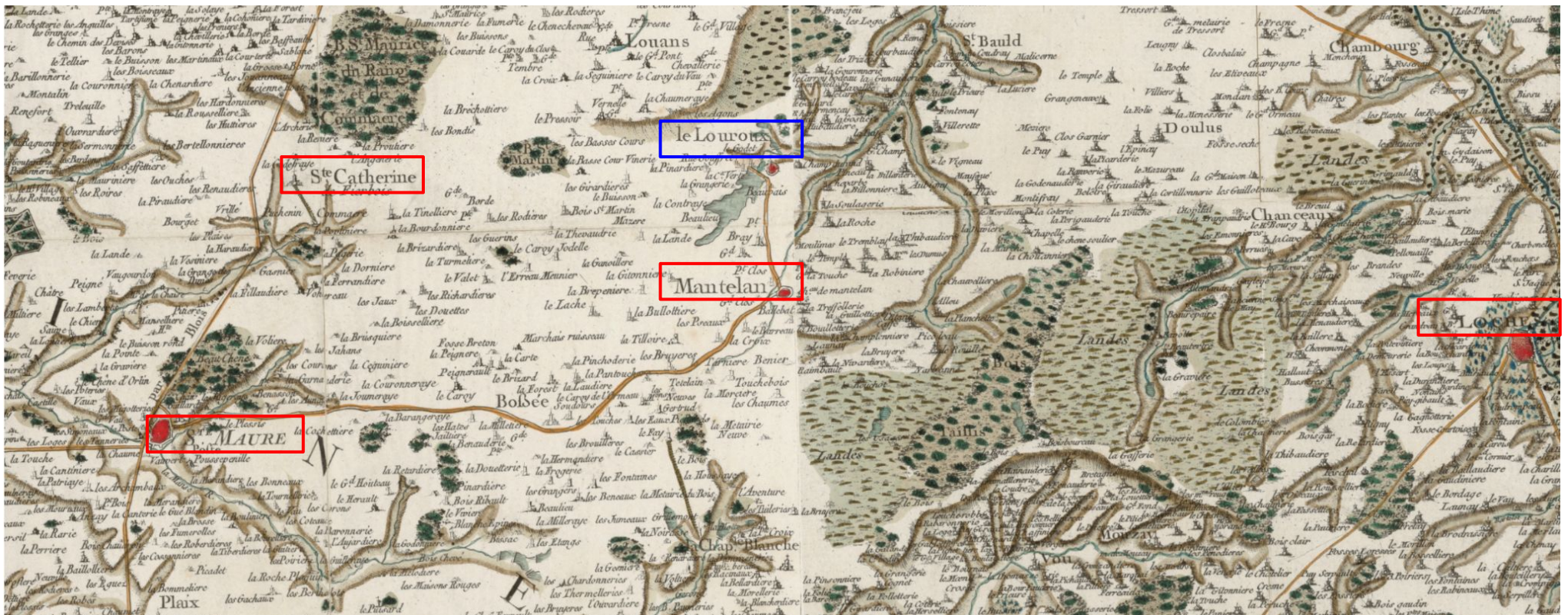
ID : 037-213701360-20251124-179DOSSIERPDA-U

Plusieurs cartes établies au XVIIIe, et avec beaucoup de précision au XIXe siècle permettent de reconstituer l'évolution bâtie de la commune. Nous disposons de

- la carte de Cassini issue de l'exemplaire dit de « Marie-Antoinette » du XVIIIe siècle,
- la carte d'état-major 1820-1866,
- le cadastre napoléonien de 1832.

Nous retrouvons ci-dessous la commune du Louroux sur la carte de Cassini (XVIIIe siècle).

Le village se situe au nord entre les villes de Loches et Sainte-Maure-de-Touraine. Cette dernière est traversée par la voie royale, la route rejoignant Paris à l'Espagne. Le village se trouve également non loin de Mantelhan au sud et de Sainte-Catherine-de-Fierbois à l'ouest, traversée par les chemins de compostelle. Une route identifiée sur la carte permettait de rejoindre Sainte-Maure-de-Touraine en passant par Mantelhan.



Carte de Cassini, issue de l'exemplaire dit de « Marie-Antoinette » du XVIIIe siècle. Source Géoportail



## 2.c Le développement urbain

Réseau hydraulique rejoignant l'Echanillon alimentant le moulin et les douves depuis l'étang

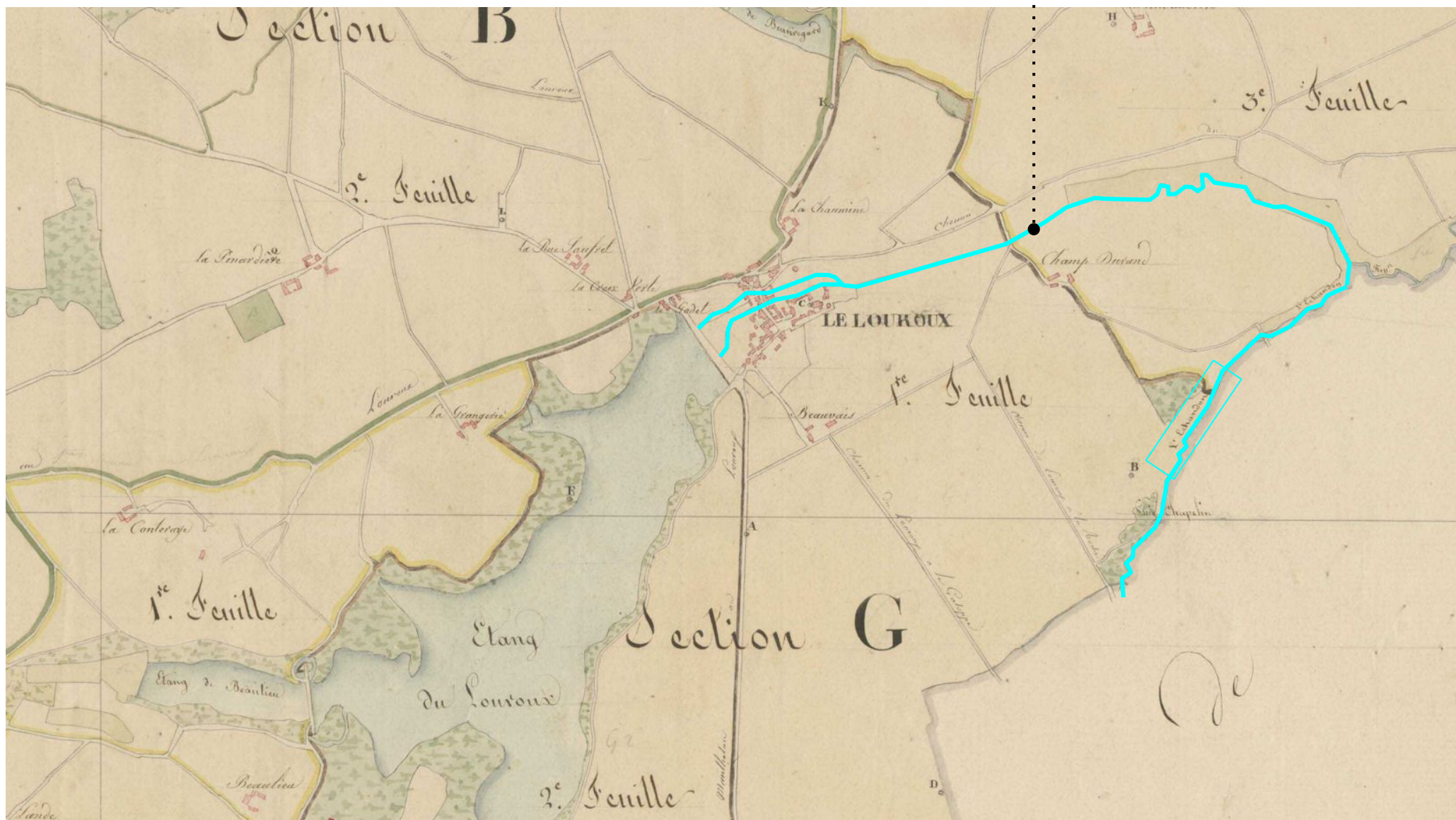
Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

Publié le

Berser  
Levrault

ID : 037-213701360-20251124-179DOSSIERPDA-AU



Extrait du tableau d'assemblage, Cadastre napoléonien de 1832, Le Louroux, lien : <https://archives.touraine.fr>



## 2.c Le développement urbain

Le village s'est formé entre la forêt de Louans et l'Echandon, rivière prenant sa source à Manthelan, affluent de l'Indre..

L'eau naturellement collectée dans cette cuvette alimente le ruisseau Louroux puis s'écoule vers l'Echandon. La construction d'un "barrage" construit selon les sources au XIe siècle, permet à l'abbaye puis aux habitants de posséder une ressource de pêche.

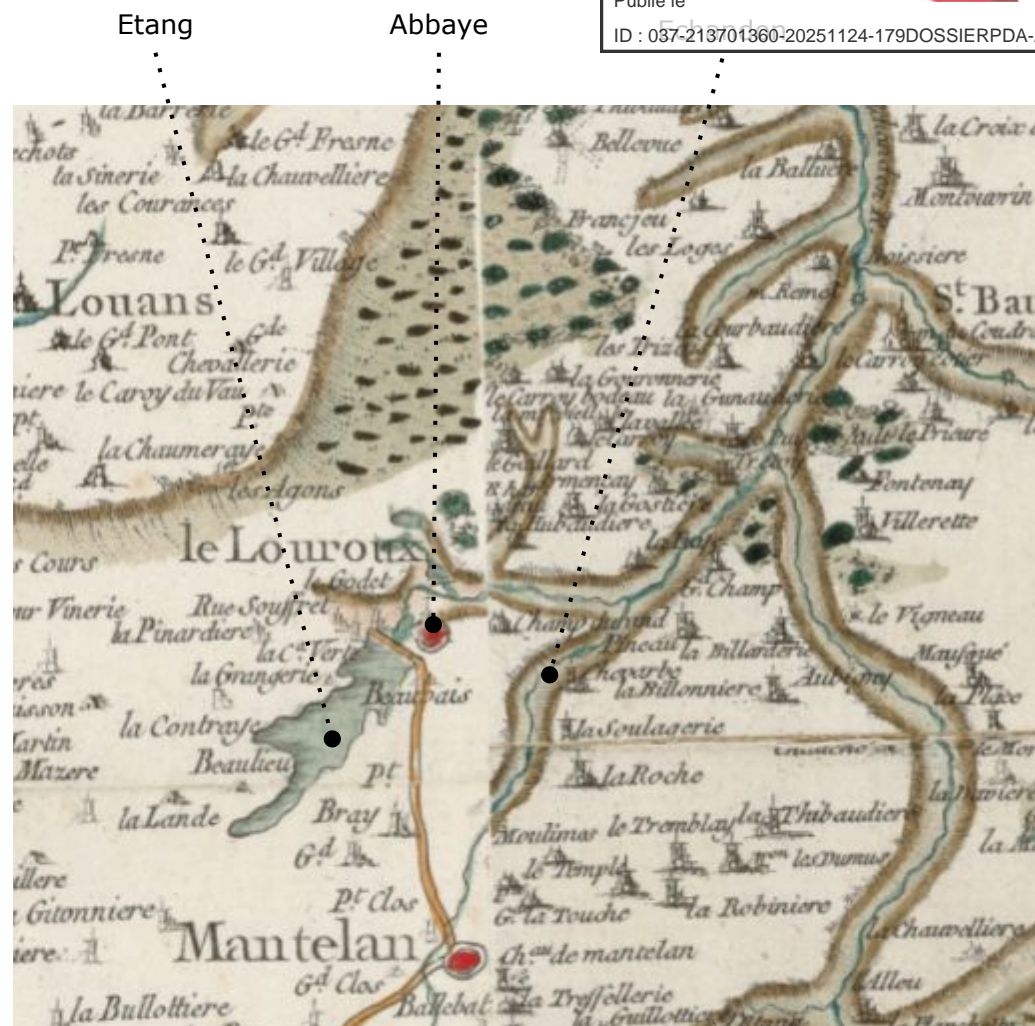
Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

Publié le



ID : 037-213701360-20251124-179DOSSIERPDA-AU



Carte de Cassini, issue de l'exemplaire dit de « Marie-Antoinette » du XVIIIe siècle. Source Géoportail



## 2.c Le développement urbain

Le bourg s'est implanté et développé sur la partie est de l'étang, autour de l'enclos du prieuré. Il s'est également développé le long de la route départementale 50, autrefois connue sous le nom de la route n°23, reliant traditionnellement Tours et Ligeuil. Cette route était classée "impériale", ce qui soulignait son importance historique.

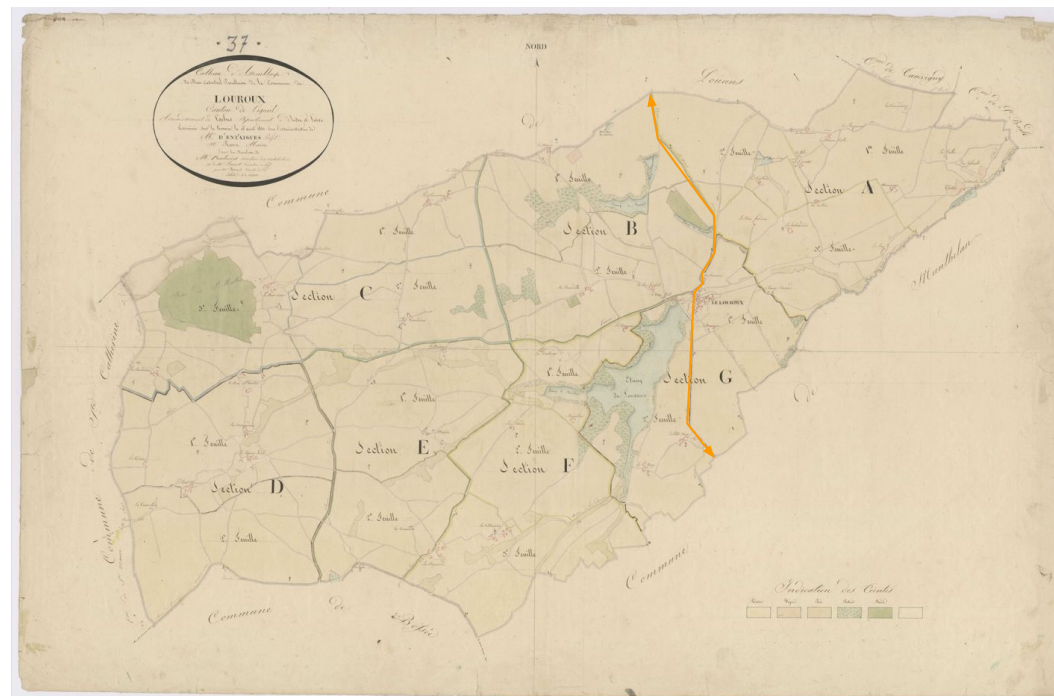
Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

Publié le

Berser  
Levrault

ID : 037-213701360-20251124-179DOSSIERPDA-AU



Cadastré napoléonien de 1832, Le Louroux, lien : <https://archives.touraine.fr>

←→ Route "impériale"



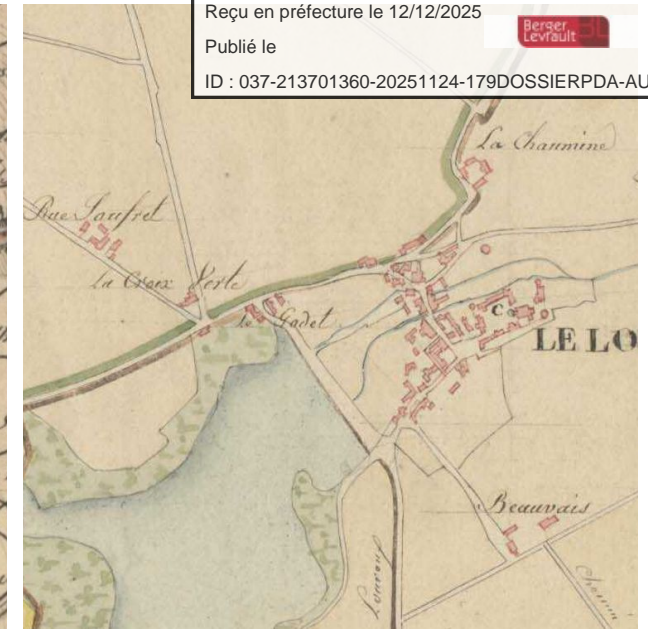
## 2.c Le développement urbain

La carte d'Etat-Major et la photo aérienne d'entre 1950 et 1965, montrent une faible évolution du centre-bourg de la commune. En effet le développement urbain est resté sensiblement le même, mis à part une extension le long de la voie D128, la route de Sainte-Maure, avec le développement de quelques maisons déconnectées du tissu urbain ancien.

La carte d'Etat-Major indique également la présence de hameaux sur le territoire communal. Il s'agit de fermes à l'architecture parfois exceptionnelle ou d'ensemble de fermes appartenant généralement à une ou deux familles.



Carte d'Etat-Major 1820-1866



Cadastre napoléonien de 1832

- ↔ Ancienne ligne de chemin de fer
- Alignement d'arbres



Photo aérienne 1950-1965



Zoom photo aérienne 1950-1965  
Un développement urbain se fait vers l'ouest le long de l'axe de la route de Sainte-Maure, côté étang.

## 2.c Le développement urbain

Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

Publié le



ID : 037-213701360-20251124-179DOSSIERPDA-AU

Les photos aériennes des années 2000 montrent une évolution dans la composition urbaine du centre-bourg. On remarque une légère évolution de la tâche urbaine du bourg. De nouvelles constructions se sont développées vers le nord le long de la D50 mais également vers l'ouest le long de la D128, avec un développement urbain soit le long de l'axe de communication soit en lotissement avec des poches de constructions autour de leur propre voie de desserte.

Un rapture dans le tissu urbain est alors observable. Elle est analysée en détail dans la partie suivante du dossier.



Photo aérienne 2000-2005

Développement en poches pavillonnaires vers le nord et le nord-ouest



Photo aérienne 2006-2010

Comblement successif dans la continuité du tissu bâti par du tissu pavillonnaire



Photo aérienne 2023

Continuité du développement pavillonnaire le long des axes et par comblement des dents creuses (découpages parcellaires sur des parcelles déjà bâties) et en extension urbaine.



## 2.d Les cartes postales anciennes de la commune

Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

Publié le

ID : 037-213701360-20251124-179DOSSIERPDA-AU



Vue sur l'entrée du prieuré avec l'actuelle Maison de Pays



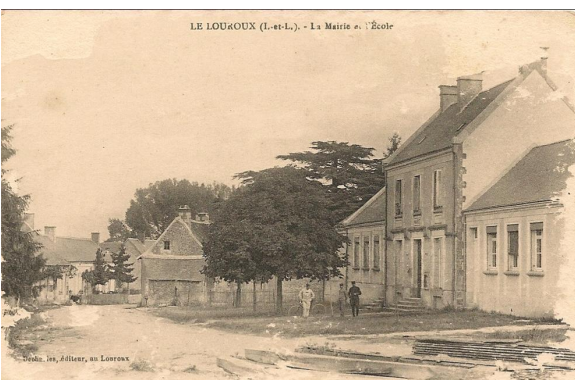
Le bâti a été conservé, seul l'espace public a évolué avec une route marquée et des espaces piétons définis.



Rue de Tours, actuelle rue Nationale



La rue sur la carte ancienne n'était alors construite que d'un côté. Le mur de clôture quant à lui existait déjà.



Vue depuis l'entrée sud sur l'école et l'ancienne mairie



L'entrée du village a conservé son apparence entre la carte postale ancienne et la vue actuelle.



### **3. L'ANALYSE URBAINE ET ARCHITECTURALE**







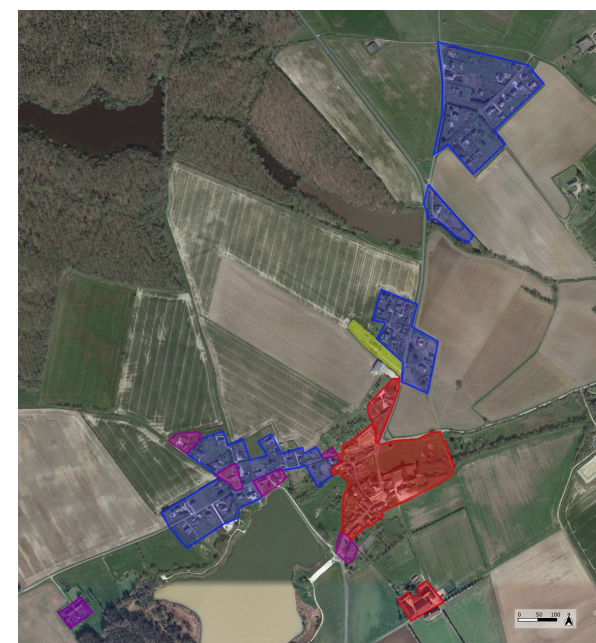
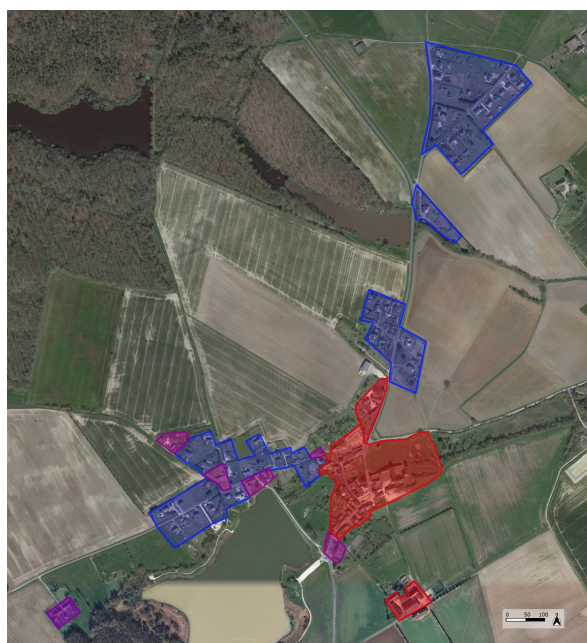


### 3.c Le tissu bâti

L'analyse du tissu bâti permet d'identifier plusieurs tissus bâtis :

- le tissu ancien établi à partir du cadastre napoléonien datant d'avant 1832,
- le tissu bâti dans la continuité immédiate du bâti d'avant 1832 et le tissu ancien diffus ayant les mêmes caractéristiques : matériaux, volumes, implantations.
- le tissu pavillonnaire avec des matériaux de construction, des volumes et une implantation en rupture avec le reste du tissu bâti.

-  Tissu ancien d'avant 1832
-  Tissu ancien diffus
-  Tissu pavillonnaire
-  Ancienne gare du Louroux



Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

Publié le



ID : 037-213701360-20251124-179DOSSIERPDA-AU



### 3.d Le tissu ancien

Le bâti datant d'avant 1832 est composé de maisons en rez-de-chaussée voire en R+1. Elles sont majoritairement accolées et implantées sur rue, le long des axes de communication et dessinent l'espace public. La structure urbaine est compacte.

Les bâtiments sont majoritairement construits en moellons recouverts d'un enduit constitué de sables locaux mélangés à la chaux constituant cette teinte locale des façades, et les éléments de modénatures (encadrement, corniche, chaînes d'angle) sont en pierre de taille.

Les toitures à deux ou quatre pans, sont petites tuiles plates de pays en terre cuite ou en ardoise naturelle, mises en œuvre selon les techniques traditionnelles.

Des éléments de décors sont observables, moulures, corniches, lucarnes, cheminées en briques...

Les volumes sont assez simples, les ouvertures sont plus hautes que larges et les façades présentent une composition ordonnancée.

Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

Publié le

Berser  
Levrault

ID : 037-213701360-20251124-179DOSSIERPDA-AU



### 3.e Le tissu ancien diffus

Des bâtiments aux caractéristiques anciennes sont construits dans la continuité du centre-bourg ou à proximité immédiate. Il s'agit principalement de fermes fonctionnant avec le centre-bourg. Ces bâtiments sont également en moellons recouverts d'un enduit constitué de sables locaux mélangés à la chaux avec des éléments de modénatures en pierre de taille.

Ils ont des volumes similaires au bâtiments du centre-bourg et suivent l'ordonnancement traditionnel. S'agissant des fermes, elles comprennent plusieurs bâtiments liés à l'activité agricole.

On trouve également l'école en retrait de la voirie mettant en évidence la destination de ce bâtiment à fonction éducative.

Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

Publié le

Berser  
Levrault

ID : 037-213701360-20251124-179DOSSIERPDA-AU



### 3.f Le tissu pavillonnaire

Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

Publié le



ID : 037-213701360-20251124-179DOSSIERPDA-AU

Au delà du tissu urbain et architectural ancien et traditionnel avec ses implantations, ses matériaux et ses volumétries caractéristiques, on trouve un tissu urbain et bâti plus récent et lâche. Il s'agit du tissu pavillonnaire composé de maisons individuelles, implantées au milieu de leur parcelle qui ne tient plus compte de l'orientation, de la topographie, des couleurs dans le paysage. La continuité urbaines se fait par la clôture mais la diversité et la disparité des dispositifs existants ne permet plus de créer un ensemble urbain cohérent et continu.

Ce tissu datant du milieu du XXe siècle et se poursuivant jusqu'à nos jours marque une rupture urbaine et architecturale, effaçant les caractéristiques locales singulières de la commune. Clôture, volumes, matériaux, couleurs sont souvent traités en contradiction avec le paysage historique dans lequel ils s'intègrent difficilement.





## 4. L'ANALYSE PAYSAGÈRE

## 4.a Les lisières et les espaces ouverts du paysage

Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

Publié le

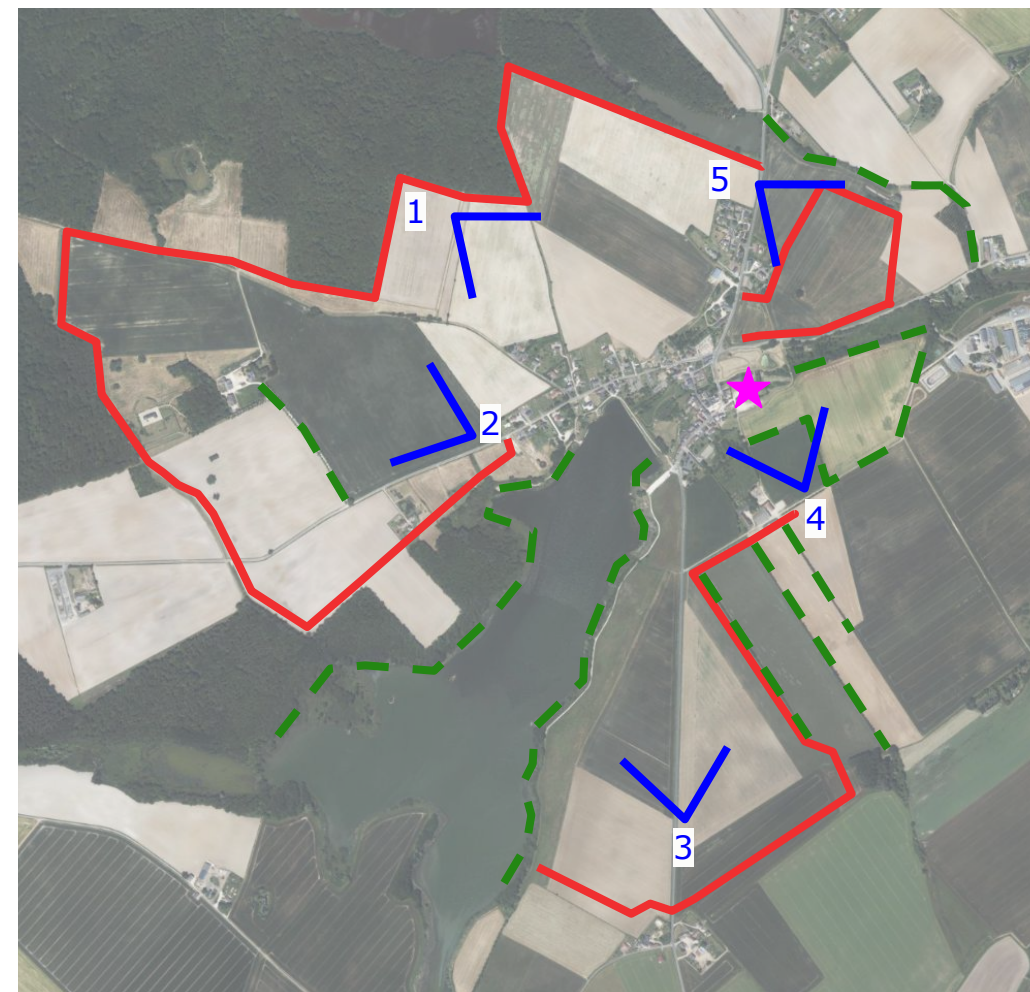
Berser  
Levrault

ID : 037-213701360-20251124-179DOSSIERPDA-AU

Le paysage autour du centre-bourg du Louroux est assez ouvert, avec de grands champs offrant des vues sur le centre-bourg, et ses monuments. Les vues sont ensuite limitées par les boisements, les haies et les ripisylves en lisières de ces champs.



5. Photos prises à partir de deux points de vue très proches, la première montre la ripisylve, la seconde le point bas au loin.



- Linéaire de végétation (ripisylve, haie)
- Paysage ouvert
- < Vue
- ★ Monument historique







## 5. L'ÉLABORATION DU PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DU LOUROUX

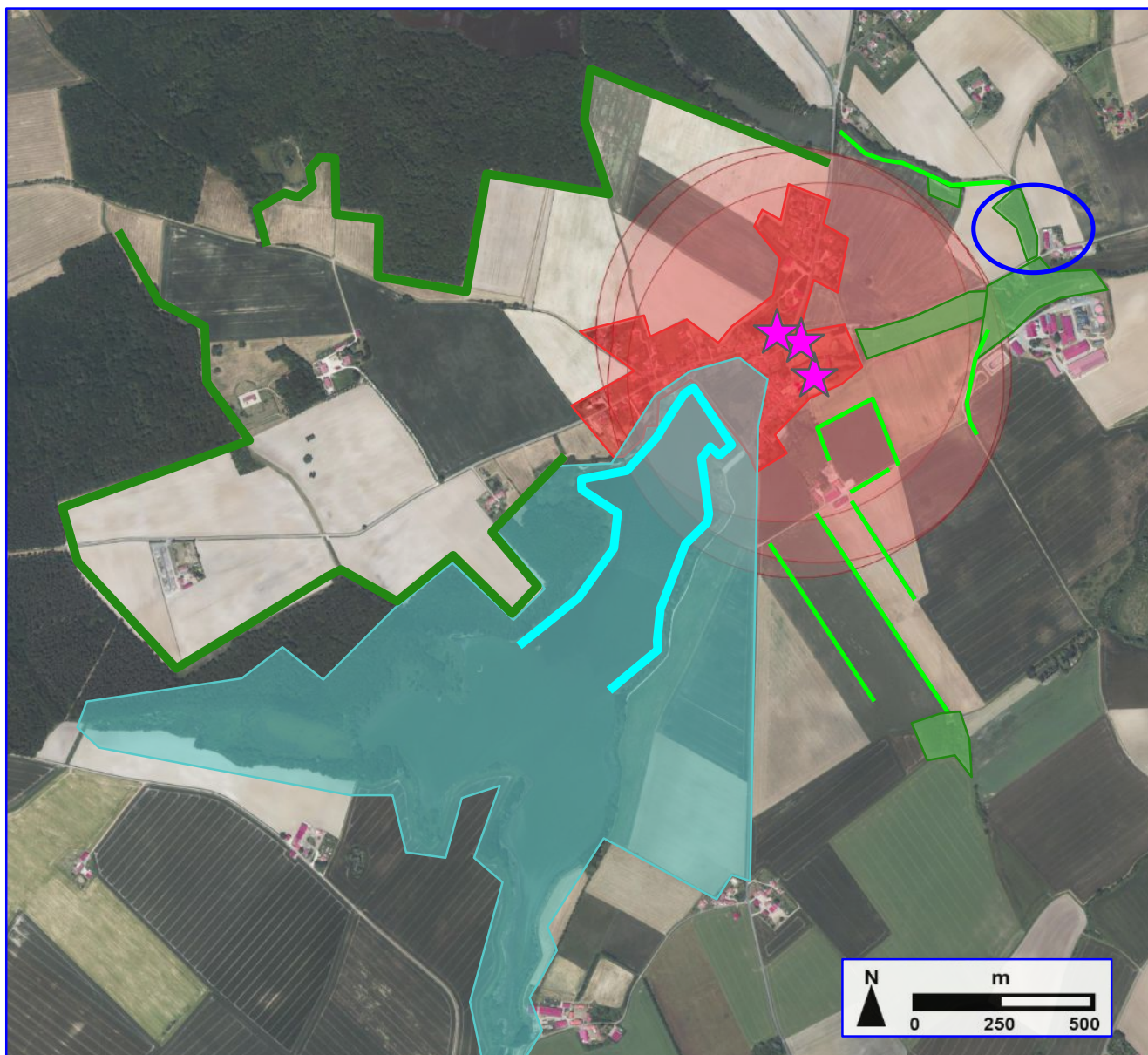
## 5. a Carte des éléments architecturaux, urbains et paysagers structurants abbatiale, l'église paroissiale Saint-Sulpice et la croix du cimetière

Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

Publié le  Berser Levrault

ID : 037-213701360-20251124-179DOSSIERPDA-AU



- ★ Monuments historiques
  - Ancienne ferme abbatiale
  - Eglise paroissiale Saint-Sulpice
  - Croix du cimetière
- Périmètres de protection d'un rayon de 500 mètres
- Tissu urbain et architectural du centre-bourg
- Périmètre ENS
- Emprise boisée
- Lisière de boisement
- Haie et ripisylve
- Lisière de l'étang
- Point bas du secteur

## 5.b Enjeux et justifications de la délimitation du périmètre délimité des abords de l'étang du Louroux

Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

Publié le

Berser  
Levrault

ID : 037-213701360-20251124-179DOSSIERPDA-AU

Le tissu bâti ancien resserré du centre-bourg s'est développé en lien avec le prieuré qui borne la partie est. A l'ouest, le bourg s'adosse aux aménagements de l'étang. Et au nord, le cimetière marque l'entrée sur le centre ancien. La prise en compte de ce tissu urbain et bâti dans le périmètre délimité des abords est indispensable à la conservation et la valorisation de l'écrin des monuments historiques du Louroux.

Au delà du tissu urbain et bâti, le paysage offre des perspectives sur les monuments et contribue également à leur rayonnement. Ainsi le périmètre délimité des abords s'attache à prendre en compte les paysages ouverts proches des monuments afin de ne pas nuire à la composition d'ensemble (parcelles paysagères agricoles et naturelles) et de contribuer à la lecture paysagère de la silhouette du bourg et du prieuré. Les haies, les lisières de boisements, les ripisylves servent de limites.

Le périmètre délimité des abords s'appuie sur l'Espace Naturel Sensible (ENS) départemental de l'étang du Louroux.

Les limites parcellaires servent de support à la délimitation du périmètre délimité des abords à une exception, au sud du tracé, le périmètre rejoint la berge de l'étang, à l'angle nord-ouest de la parcelle G393.



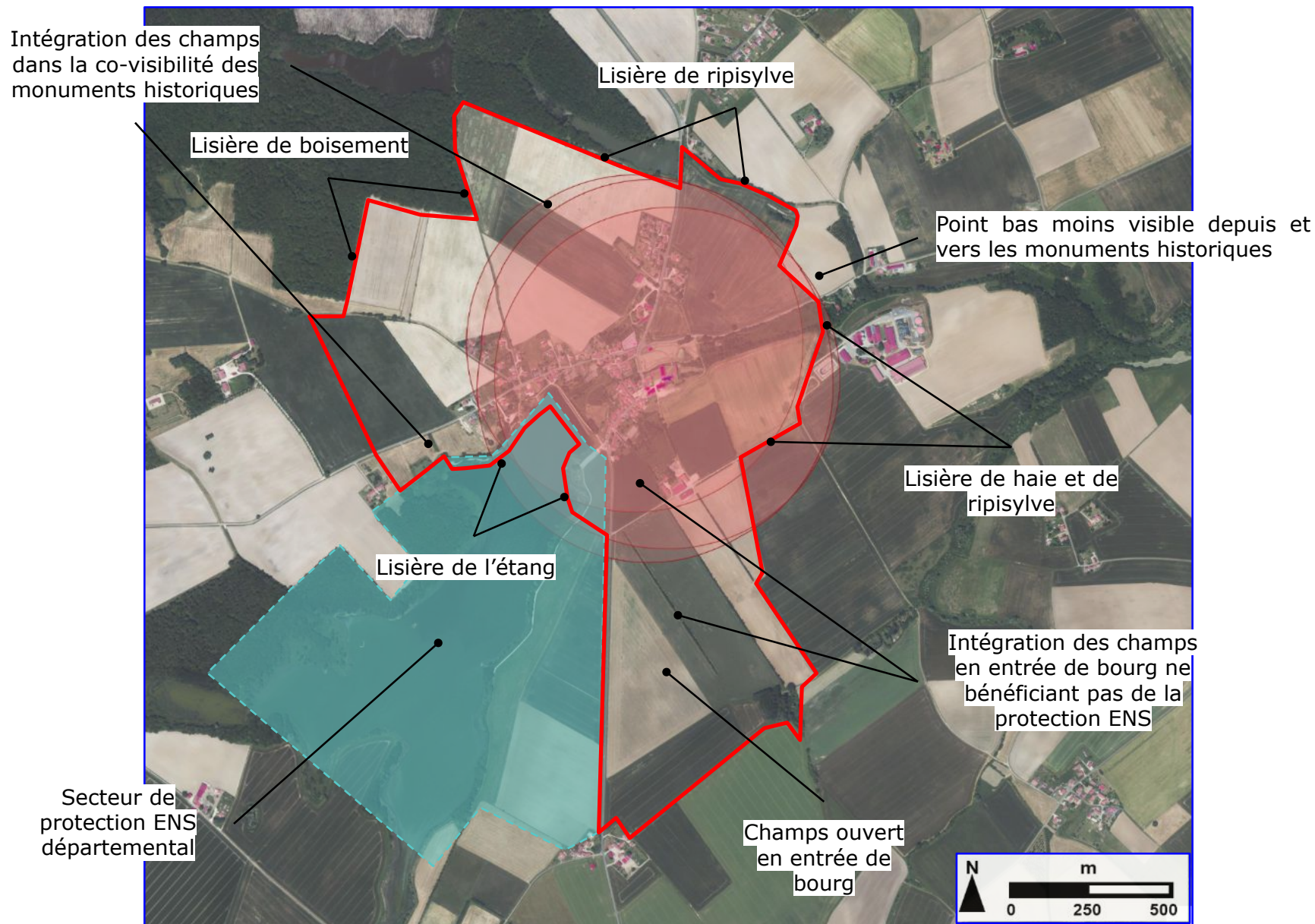
## 5.c La carte des justifications de délimitation du périmètre délimité des abords du bourg

Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

Publié le **Berser Levrault**

ID : 037-213701360-20251124-179DOSSIERPDA-AU





## **6. LE PROJET DE PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DU LOUROUX**

- **Ancienne ferme  
abbatiale,**
- **Eglise paroissiale  
Saint-Sulpice**
- **Croix du cimetière**

# Le projet de périmètre délimité des abords du Louroux

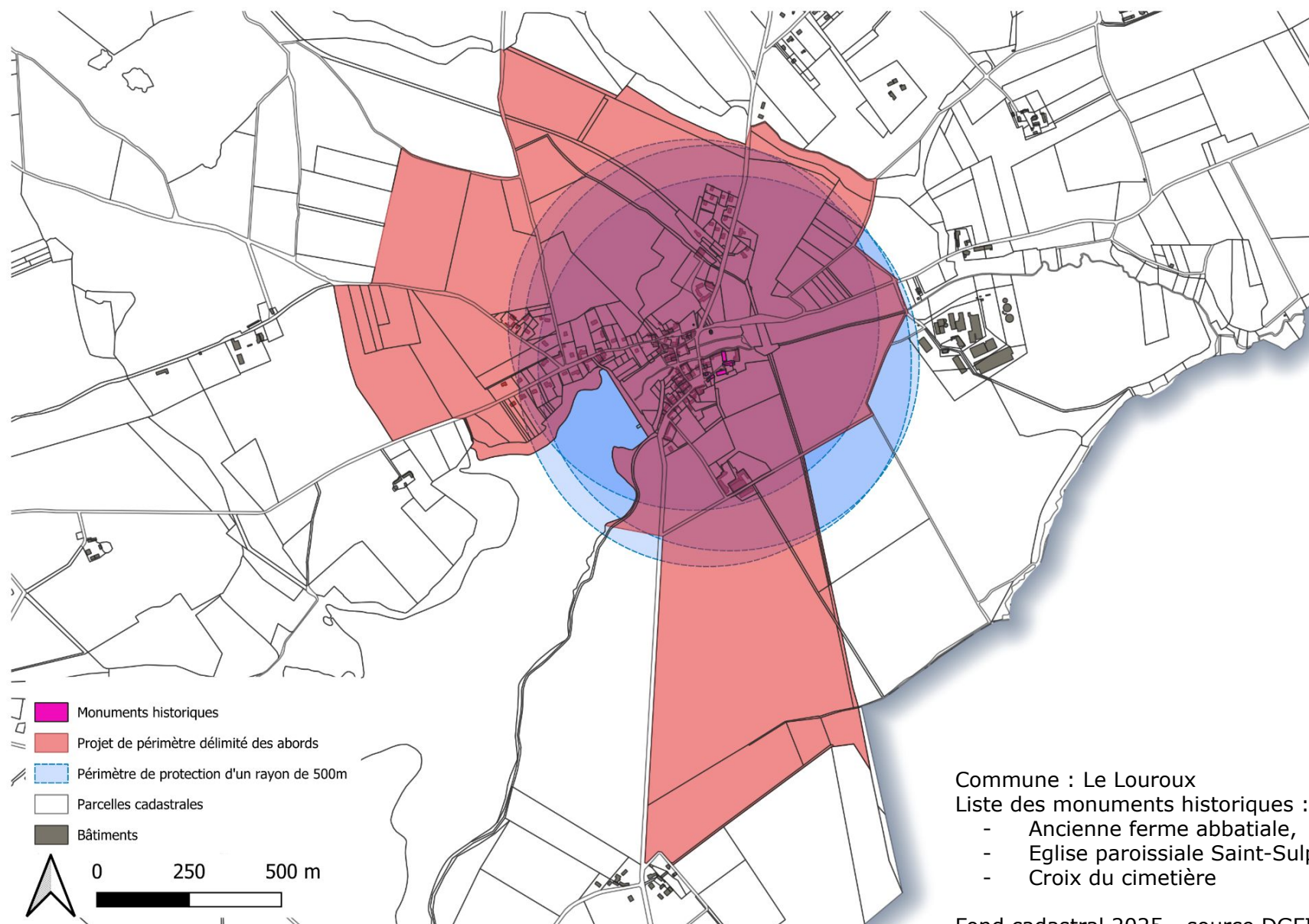
Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

Publié le



ID : 037-213701360-20251124-179DOSSIERPDA-AU



- Monuments historiques
- Projet de périmètre délimité des abords
- Périmètre de protection d'un rayon de 500m
- Parcelles cadastrales
- Bâtiments

Commune : Le Louroux

Liste des monuments historiques :

- Ancienne ferme abbatiale,
- Eglise paroissiale Saint-Sulpice
- Croix du cimetière

Fond cadastral 2025 - source DGFIP



# Projet de périmètre délimité des abords - Le Louroux

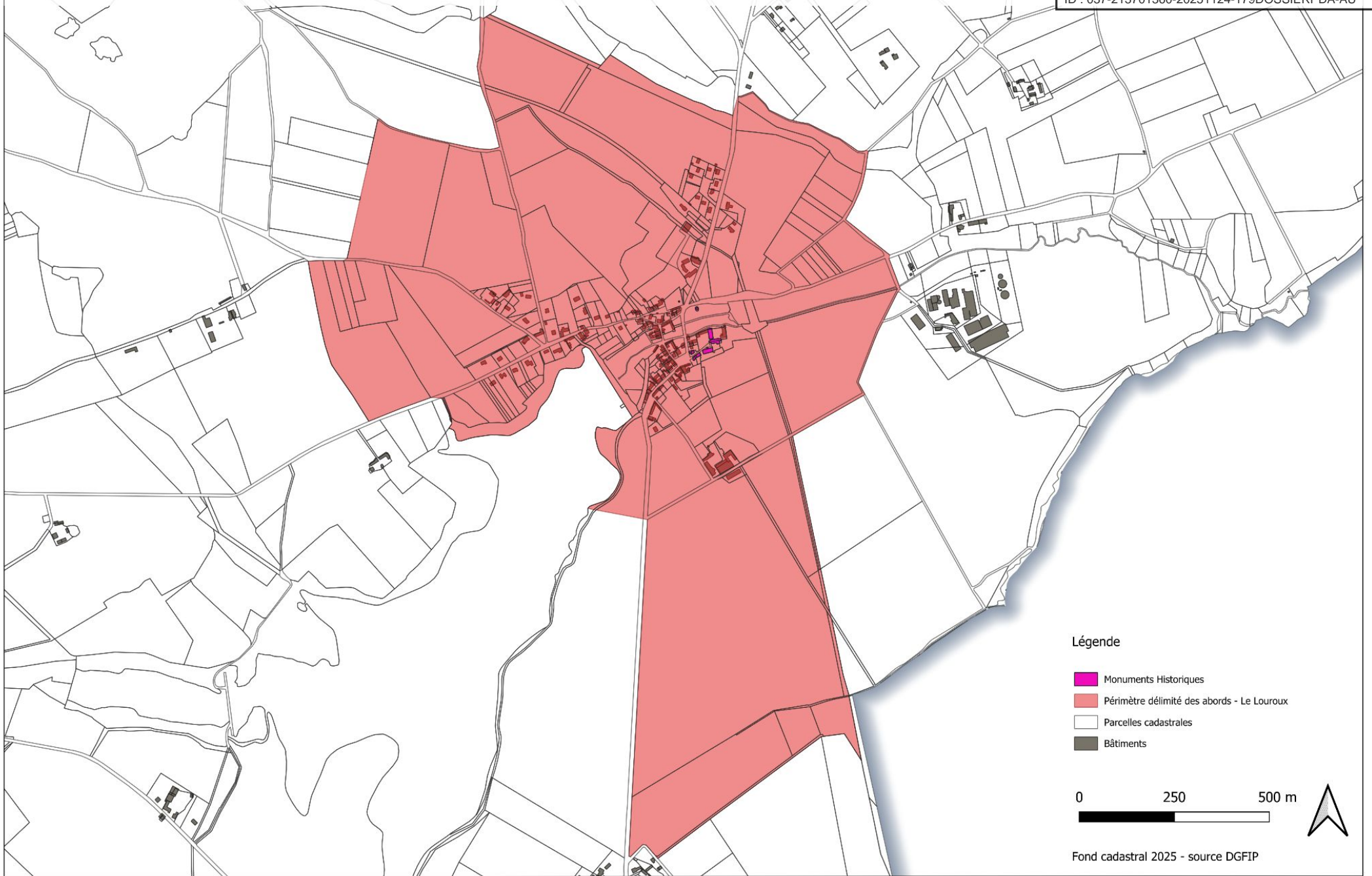
## Ancienne ferme abbatiale - Eglise paroissiale Saint-Sulpice - Croix du cimetière

Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

Publié le

ID : 037-213701360-20251124-179DOSSIERPDA-AU



### Légende

- Monuments Historiques
- Périmètre délimité des abords - Le Louroux
- Parcelles cadastrales
- Bâtiments

0 250 500 m

Fond cadastral 2025 - source DGFIP

Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

Publié le

Berser  
Levrault

ID : 037-213701360-20251124-179DOSSIERPDA-AU



AGENCE SCALE  
4 rue du Ponant  
85500 LES HERBIERS  
[contact@agence-scale.com](mailto:contact@agence-scale.com)